

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 JUILLET 2025

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	FUMEY Françoise	RICLOUX Benoît
BAULIEU Matthieu	GHARBI Stéphanie	SUE Hélène
BELOT François	JEANGUYOT Florence	SUE Julien
BOUCHEY Martine	JEANNOT Laurence	TERRAZ-LADERRIERE Fanny
CUSINATO Françoise		
Etaient absents excusés		
BINDA Gilles a donné procuration à BARTHELET Catherine		
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra a donné procuration à CUSINATO Françoise		
MEGUENNI-TANI Hassem		
MOULIN Cyril a donné procuration à BELOT François		
VARCHON Daniel a donné procuration à RICLOUX Benoît		
VUILLEMIN Emmanuel a donné procuration à TERRAZ-LADIERRIERE Fanny		

Ouverture de la séance à 20 h 00.

01 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 Juin dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, Madame Françoise FUMEY.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

02 – Accueil périscolaire - Convention d'objectifs et de moyens

La Convention signée en mars 2022 entre la Commune de Pelousey, le groupement GIE Educatifs et Solidaires et les associations composant le groupement dont les FRANCAS du Doubs est arrivée à son terme le 31 décembre 2024.

Cette convention, présentée par Madame le Maire, définit les conditions de coopération entre la Commune et les FRANCAS dans le cadre des activités périscolaires, de la restauration scolaire et des centres aérés.

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour autoriser ou non, Madame Le Maire à signer cette convention dont l'application est fixée du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à signer la convention valable du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2027.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

03 – Filière médico-sociale – ATSEM - Création d'emploi

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02 Juin 2025 ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité, en raison de la démission d'un agent, de créer à compter du 29 Août 2025, un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe ou de 2^{ème} classe, selon l'agent retenu lors du recrutement en cours, d'une durée hebdomadaire de 28 h 00 mn.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe ou principal de 2^{ème} classe (à définir selon le recrutement en cours), permanent à temps non-complet à raison de 28 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 29 Août 2025 :

Désignation	Ancien effectif	Nouvel effectif	Répartition (nbre d'h hebdo)	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	1	17:30	
Adjoint administratif territorial	1	1	17:30	
Adjoint technique territorial	2	2	12:00	11:38
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	1	35:00	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	1	35:00	
ATSEM principal de 1ère classe	1	1	28:16	
ATSEM principal de 1ère classe	0	0 ou 1	28:00	
ATSEM principal de 2ème classe	1	1 ou 2	20:06	28:00
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	27:00	

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

04 – Pôle enfance – Contrat de maintenance – Centrale photovoltaïque

Afin d'assurer l'entretien des installations électriques du site photovoltaïque du pôle enfance (2A rue du pré Saint-Martin), l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES BFC CHEMAUDIN, qui pour rappel a installé les panneaux photovoltaïques sur ce site, propose à la commune un contrat de maintenance d'une durée de 3 ans, à effet au 1^{er} du mois qui suit la signature dudit contrat.

Ce contrat comprendra une partie préventive qui se traduira par des opérations de contrôle, de réglage et d'analyse des équipements et une partie corrective qui aura pour objectif la remise en état de fonctionnement provisoire ou définitive des équipements concernés.

Madame le Maire présente le coût HT annuel de ces prestations :

- Maintenance préventive 200 € offert la première année
- Thermographie du champs PV 500 €
- Nettoyage 100 € offert la première année

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES BFC CHEMAUDIN et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

05 – Règlement Local de Publicité intercommunal

La présentation du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) a été faite lors du dernier conseil municipal.

Après échanges, les élus souhaitent émettre un avis favorable comprenant les enjeux de ce document qui va permettre de lutter contre la pollution visuelle et lumineuse.

Toutefois, ils souhaitent qu'un bilan soit véritablement effectué à mi-parcours afin de vérifier les effets du nouveau règlement, notamment pour les commerçants, entreprises et afficheurs qui actuellement craignent le coût de la mise en œuvre.

Vote	Pour	Contre	Abstention

06 – Délégations du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire a reçu du Conseil Municipal le 08 Juin 2020, diverses délégations dont elle fait ci-dessous le compte-rendu pour la période du 1^{er} Avril 2025 au 30 Juin 2025.

Objet de la délégation	Dossiers traités
1 - Passation des marchés publics ne dépassant pas le seuil légal en vigueur, pour les marchés sans publicité, ni mise en concurrence	0
2 - Acceptation d'indemnité de sinistre	0
3 - Cimetière - Concession	0
4 - Reprises d'alignement	0
5 - Urbanisme - Droit de préemption	4
6 - Urbanisme - Autorisations accordées	
Certificats d'Urbanisme	8
Déclarations Préalables	16
Permis de Construire	1
Modifications de Permis de construire	1
Permis d'Aménager	0
7 - Action en justice	0
8 - Véhicules communaux - règlement des conséquences dommageables en cas d'accident	0

Les élus reconnaissent avoir pris connaissance des délégations données à Madame Le Maire.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	18	0	0

Questions diverses

Des habitants de la rue du Terne demandent la taille drastique d'un buisson voire son remplacement par un aménagement minéral. Après échanges, les élus décident à nouveau de ne pas répondre à cette demande vu le contexte de canicule de plus en plus récurrente etc... qui encourage à végétaliser les espaces publics.

Il faut également noter que le jardinet attenant n'est pas propriété de la commune.

Informations diverses et dates à retenir

O Préfecture

- Avis de restriction provisoire des usages de l'eau : niveau **alerte** sur l'ensemble du département du Doubs. Consignes à respecter pour les particuliers et les entreprises :
 - Arrosage des pelouses, massifs fleuris, plantations en pots : interdit entre 8 h et 20h
 - Arrosage des jardins potagers, y compris partagés : interdit entre 8 h et 20 h
 - Arrosage des espaces verts, arbres et arbustes : interdit, sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans et uniquement entre 20 h et 8 h
 - Remplissage et vidange de piscines privées de plus d'1 m³ : interdit, sauf remise à niveau nocturne et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions

Toutes ces consignes, ainsi que d'autres (par exemple lavage véhicules, trottoirs, façades...) sont détaillées dans l'arrêté préfectoral n° 25-2025-07-04-00002 du 04 Juillet 2025, affiché dans les panneaux officiels de la mairie et consultable sur www.pelousey.com

O Grand Besançon Métropole

- Voirie
 - Réparation de la voirie de la rue de Champagny : épaulement en stabilisé en bicouche et reprise en enrobé de la partie endommagée au début de la rue. Le coût estimatif des travaux est de 52 000 € HT dont un peu moins de la moitié sera à la charge de la commune par le biais des fonds de concours.
 - Suivi des travaux grande rue avec les services de GBM par Julien Sue et le Maire. Ils respectent le calendrier initial.

En parallèle, les élus ont accepté un devis de l'entreprise Bonnefoy pour procéder à l'épaulement de la voie Romaine dans sa partie en agglomération. Le Maire explique par ailleurs qu'elle a accordé par arrêté une dérogation pour les horaires de travaux en raison de la canicule.

- Les 3 arbres secs le long de la voie Romaine seront remplacés cet automne par l'entreprise qui les a plantés.

- Eaux pluviales

- En suite des très fortes pluies du 15 juin, malheureusement plusieurs dysfonctionnements ont été observés. Des rencontres et échanges avec les services de GBM ont déjà permis de valider des travaux à venir : la modification de branchements d'assainissement aux eaux usées des 4, 6 et 8 rue de la Fontaine (ils sont en dessous du niveau du réseau communal), la pose de nouvelles bordures le long d'une maison de la rue des Craits (pour éviter l'inondation du garage), le contrôle du réseau d'eaux pluviales de la route de Gray (un avaloir n'a pas évacué l'eau, engendrant également une inondation d'un garage...). Enfin, une pose de bordure est à l'étude devant deux maisons de la rue du Séminaire qui ont aussi subi des inondations par le garage.

Une partie des enrobés de la rue de la Fontaine sera également refaite car ils ont été endommagés lors de cet événement.

- Assainissement

- Le service est intervenu en urgence en raison d'une fuite du vortex vers les ateliers municipaux.

- Une information sur la problématique des rats est diffusée afin de mieux expliquer ce qui est entrepris pour les gérer et éviter leur prolifération.

- Le service mobilité signale des problèmes avec le nouveau dispositif Vélo City (location de vélo à assistance électrique) qui a beaucoup de succès mais malheureusement, certains vélos sont déposés au mauvais endroit ou abandonnés : une procédure a été mise en place pour les restituer.

- Conférence des maires de juin : la Convention Territoriale Généralisée de la Caf a été présentée aux élus : son enjeu et les postes de coordination qui ne seront plus financés si Grand Besançon ne travaille pas à l'établissement d'un projet territorial d'harmonisation de la petite enfance, même si la communauté urbaine n'a pas cette compétence... L'amélioration du tri a également été présenté grâce à un nouveau système qui est expliqué aux élus. Il s'agit du système de détection des erreurs qui utilise l'intelligence artificielle.

- Agence Régionale de Santé (ARS) : Information diffusée sur la qualité de l'eau qui est conforme aux exigences en vigueur. Un prélèvement a été effectué en juin en suite d'un contrôle aléatoire.

Informations diverses

- SYBERT : Le renouvellement de l'opération broyage de proximité est prévu à l'automne. La fin du mois d'octobre est ciblée afin de tenir compte des retours de l'an passé.
- Gendarmerie : Alerte sur la recrudescence de vols par effraction et vol de véhicules (laissés ouverts en raison de la chaleur) : il faut donc demeurer vigilants et garder les bons réflexes de protection... et bien penser à l'opération tranquillité vacances.

Actualité des comités consultatifs

- Comité forêt : Stéphanie GHARBI, résume les décisions prises lors de la réunion du comité forêt. Les chantiers départementaux travaillent à l'abattage des stères bord de route, ils pourront être retirés lors de 3 samedis en août. Les affouagistes pourront cette année travailler en forêt pendant l'été, ce qui permettra des ventes en fin d'année avec un rattrapage des travaux non effectués l'an passé.

Ecole

- François Belot et le Maire ont participé au conseil d'école du 16 juin : des remerciements ont été partagés à l'encontre de tous les participants : ce travail collectif a permis à de nombreux projets de se réaliser au profit des enfants. Le PEDT (Projet Educatif Territorial) a reçu un avis favorable également. Plusieurs changements sont annoncés au sein de l'équipe enseignante pour la prochaine rentrée.

Les élèves ont envoyé une carte postale de leur voyage de fin d'année, beaucoup de remerciements qui font plaisir !

- Le maire participera à une nouvelle réunion à Valdahon pour évoquer la démographie scolaire et les dynamiques à venir, c'est une grande préoccupation à l'échelle du Département...
- Les communes sont également appelées à mettre en œuvre des dispositifs pour améliorer le confort d'été des écoles... En effet, dans nos trois bâtiments bien qu'ils soient d'époques différentes et réalisés avec des normes différentes (années 90 avec rénovation, BBC ou RE 2020...), des températures élevées y ont été tout de même constatées... Il faudra réfléchir à l'acquisition de ventilateurs en nombre conséquent ou à l'installation de climatiseurs, qui sont par ailleurs très déconseillés puisqu'ils rejettent de la chaleur en extérieur et aggravent le dérèglement climatique... La commune a en tout cas rappelé qu'il est possible d'utiliser dans ces moments de canicule les autres salles communales (pus grande...) ainsi que de s'installer en extérieur sous les arbres pour profiter de la canopée.
- Les CM2 ont été accueillis en mairie avant leur départ en sixième, la commune leur a offert le roman jeunesse de François Verain-Bruot, pelouséen, qui est venu leur présenter l'ouvrage, le voyage d'Athamor, et leur dédicacer. Ce fut un très bon moment de partages.

CCAS

- La collecte pour l'Ukraine avec l'association Ukraïde a bien fonctionné : merci à celles et ceux qui se sont mobilisés.
- La guinguette a connu un succès plus limité en raison de la période caniculaire : il est envisagé de décaler les horaires en soirée pour la prochaine édition.
- Stéphanie Gharbi et le Maire ont effectué une tournée de visites au domicile des personnes inscrites sur le plan canicule : aucune personne ne semblait dans une situation critique. Nos aînés bénéficient de présence, de service, de famille à proximité et de dispositifs pour gérer cette chaleur excessive...

Informations diverses

- Présentation de la revue repère flash qui met en valeur les bons résultats obtenus relatif à la protection des haies.
 - L'association écologique et forestière franc-comtoise a informé qu'elle est revenue installer une palissade avec ses bénévoles pour les plans de vigne et de kiwi au Champ Pusy.
 - Plusieurs demandes d'installation de food truck ont été réceptionnées en mairie, les élus ont proposé un essai de deux mois avant de signer des conventions car plusieurs auto-entrepreneurs ont arrêté très vite leur passage précédemment... À partir de septembre, il devrait y avoir les mardi, mercredi et jeudi soir un food truck devant la salle Saint-Martin, ainsi qu'un autre un vendredi par mois.
 - La commune est informée que, sur son territoire et les communes proches, aura lieu une recherche utilitaire en octobre : cela permet à des binômes homme/chien de procéder à un entraînement pour la recherche d'éventuelles personnes disparues.
 - Julien Sue informe du suivi en urbanisme et notamment des dossiers de rattrapage, gérés avec les pétitionnaires.
 - Les travaux de construction de nouveaux logements avec Loge GBM ont démarré rue du Pré Saint-Martin. La commune remercie l'agriculteur qui a accepté le passage des engins de chantier par son champ.
 - Des locations Airbnb non déclarées ont été découvertes fortuitement... des courriers de rappel sur les obligations de déclaration en commune seront envoyés.
 - Durant la période estivale le secrétariat de mairie sera fermé les samedi 2, lundi 11, jeudi 14, jeudi 21 et jeudi 28 août. Les élus assureront plusieurs permanences.
- Deux mariages ont été célébrés.

Vie associative et festive

- L'agence d'urbanisme AUDAB centre Franche-Comté a tenu son Assemblée Générale à la maison de la Noue : le Maire et Julien Sue ont participé.
- L'association Onco Doubs demande une subvention, il sera répondu qu'elle sera étudiée en début d'année prochaine comme toutes les subventions.
- Les élus se félicitent de l'organisation de l'appel du 18 juin, du succès de la fête de la musique organisée par l'ALE, de la fête de l'école organisée par l'APE et de l'évènement organisé par les producteurs comtois à la ferme Baulieu qui a connu lui aussi une très belle participation.
- La première dauphine Miss Doubs est pelouséenne. Elle sollicite les habitants pour voter en sa faveur lors de son concours à Miss Franche-Comté en septembre. Les élus ont diffusé l'information en ce sens.

AGENDA :

Agenda des élus :

- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Prochain conseil municipal : lundi 8 septembre

Événements futurs :

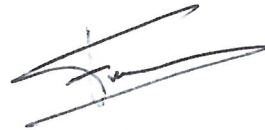
- Mercredi 23 Juillet – Don du sang – Maison de la Noue

Fin de la séance à 22 h 00

Le Maire,
Catherine BARTHELET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

La secrétaire de séance,
Françoise FUMEY

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal strokes and a small loop.